



INFORMER

# Livret d'accueil CSAPA Boucebci

**Centre de Soins d'Accompagnement  
et de Prévention en Addictologie**

Hôpital Jean-Verdier  
Avenue du 14 juillet - 93140 Bondy

# Bienvenue au CSAPA – Centre Boucebci !

Madame, Monsieur,

Vous êtes accueillis.ies au CSAPA – Centre Boucebci de l'hôpital Jean-Verdier. Vous trouverez dans ce livret des informations utiles pour connaître et comprendre les différentes aides que nous vous proposons. Vous pourrez également y prendre connaissance de vos droits, des possibilités de participer à la vie du centre ainsi que du règlement de fonctionnement du CSAPA.

Nous espérons ainsi favoriser les échanges entre nous. L'ensemble de l'équipe est à votre écoute et disponible pour dialoguer avec vous concernant votre prise en charge et le fonctionnement du centre.

**Dr Raphaël Jeannin**

Responsable du CSAPA

**Et l'équipe du CSAPA**

Le CSAPA – Centre Boucebci est un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie situé au sein de l'hôpital Jean-Verdier. Il s'agit d'un CSAPA généraliste, ce qui signifie que l'équipe qui l'anime est qualifiée pour la prise en charge de personnes ayant des difficultés en lien avec tout type d'addiction, avec ou sans produit. Il est rattaché au service de Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent, de Psychiatrie générale et Addictologie, dirigé par le Pr Thierry Baubet. Le responsable de l'équipe est le Dr Raphaël Jeannin.

# Quelles sont nos missions ?

---

Notre rôle est de proposer un accompagnement aux personnes présentant une addiction avec ou sans substance, ainsi qu'à toute personne de l'entourage de quelqu'un ayant une addiction.

La notion d'addiction fait référence aux difficultés à réguler certaines conduites (consommations d'alcool, de drogues, d'autres substances psychoactives, mais aussi jeux d'argent, jeux vidéo, pratiques sexuelles, etc.), avec le même besoin irrépressible physique et/ou psychique d'avoir accès à son « objet addictif ». Ces difficultés peuvent être présentes ou passées. L'objectif est de s'intéresser à l'ensemble des troubles préexistants ou secondaires aux consommations de produits ou aux comportements addictifs.

L'accompagnement proposé au CSAPA comprend :

- Un accueil, une information (dans le respect des règles de déontologie et de confidentialité) sur les droits ou les modalités de prises en charge, la réalisation d'une évaluation sociale, psychologique et médicale.
- Selon les besoins identifiés, une proposition de prise en charge par le CSAPA ou une orientation vers une structure plus adaptée.
- Des actions de Réduction Des Risques et des Dommages liés aux consommations et/ou aux conduites : séances d'informations collectives, conseils personnalisés d'éducation à la santé (hygiène, prévention des risques infectieux, overdose, etc.), distribution de matériel, actions de dépistage et d'accès à des soins spécifiques, etc.
- Une Consultation Jeunes Consommateurs accueille les adolescents et jeunes adultes de 12 à 25 ans et leur famille. Elle travaille en étroite collaboration avec la Maison des Adolescents de l'hôpital Avicenne.
- Le CSAPA est doté d'une unité Parentalités et Addictions dédiée aux parents ou futurs parents en situation d'addiction, ainsi qu'à leurs enfants.
- Nous participons à des actions de prévention collectives.
- Nous pouvons recevoir les familles des usagers, avec leur accord et en leur présence. Les consultations sont également ouvertes à toutes les personnes concernées par les conduites addictives d'un de leur proche.
- Des sevrages ambulatoires ou résidentiels sont proposés aux usagers en situation de dépendance à l'alcool et/ou à d'autres substances psychoactives, selon des modalités définies avec le médecin.

# Les professionnels du CSAPA forment une équipe pluridisciplinaire

---

## SECRÉTAIRES

Elles sont les premières interlocutrices à accueillir et informer les personnes se présentant au CSAPA (accueil physique ou téléphonique). Elles établissent un premier lien et créent une base de relation permettant d'évaluer les demandes et besoins, afin d'y apporter les premiers éléments de réponse. Elles sont l'intermédiaire entre le reste de l'équipe et les patients.

## MÉDECINS GÉNÉRALISTES ADDICTOLOGUES ET MÉDECINS PSYCHIATRES

Ils réalisent votre accompagnement médical au CSAPA. Ils sont responsables des prescriptions d'exams et de médicaments. Quand votre santé le nécessite, ils vous orientent vers d'autres professionnels de santé ou d'autres structures adaptées à votre situation. Ils ne remplacent pas votre médecin traitant qui coordonne votre parcours de soin global. Vous pouvez être amenés à rencontrer un médecin psychiatre soit dans le cadre d'une évaluation ponctuelle de votre situation, soit dans le cadre d'un suivi psychiatrique au CSAPA.

## CADRE DE SANTÉ

Il/elle assure la liaison entre les médecins et l'équipe paramédicale, facilite la communication interdisciplinaire, et coordonne les moyens du centre en étant garant de la qualité, de la sécurité et de la continuité des soins.

## PSYCHOLOGUES

Ils réalisent votre accompagnement psychologique au CSAPA. Cet accompagnement peut se faire en individuel, en groupe, en famille ou sous la forme d'ateliers thérapeutiques.

## INFIRMIÈRES

Elles participent à votre prise en charge en vous proposant des entretiens, la délivrance de votre traitement et un accompagnement dans la réduction des risques et des dommages. Elles peuvent également vous proposer un suivi tabacologique et sont habilitées à vous prescrire un traitement nicotinique de substitution.

### PHARMACIENNE

Elle travaille avec l'équipe sur la gestion et la prescription des médicaments et informe sur leur bon usage. Elle peut participer à votre accompagnement dans la réduction des risques et des dommages et à la prise en charge de vos consommations de tabac (réduction de votre consommation ou aide au sevrage).

### ASSISTANTES SOCIALES

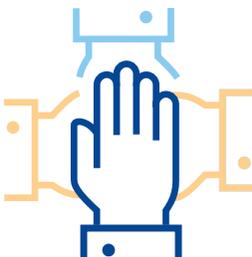
Elles évaluent les conséquences sociales des pratiques addictives sur votre vie. Elles participent à la mise en place de votre projet de soin individualisé et proposent un accompagnement socio-éducatif visant à retrouver ou à développer votre autonomie de vie. Ses principales activités sont de favoriser l'accès, le recouvrement et le maintien des droits sociaux et d'aider à l'insertion ou à la réinsertion.

### ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE

Elle vous accompagne dans vos projets de vie, qu'ils soient d'ordre professionnels, familiaux ou relationnels, ainsi que dans la mise en place d'activités de loisirs ou thérapeutiques. L'éducatrice spécialisée vous soutient dans ces changements, en proposant des espaces de rencontre permettant de développer ensemble et de façon chaque fois singulière, les capacités physiques, intellectuelles et créatrices de chacun.

### PSYCHOMOTRICIENNE

Elle vous propose une prise en charge psychocorporelle individuelle ou en groupe par diverses médiations (relaxation, expression corporelle, etc.). Elle vous accompagne vers une meilleure prise de conscience du corps, une exploration de vos capacités d'adaptation et vers un « mieux-être » à la fois corporel et émotionnel, avec l'idée que les difficultés du psychisme influencent l'état corporel et inversement.





## Les modalités d'accueil

Les modalités de votre accueil au CSAPA peuvent différer selon le type de difficultés que vous rencontrez et le degré d'urgence médicale que vous présentez. Elles reposent cependant sur un principe commun : s'appuyer sur ce temps de rencontre pour tisser une proposition de soin individualisé. Dans la plupart des situations, après un premier contact téléphonique avec le secrétariat, le jeudi à 14H, nous vous donnons un rendez-vous d'accueil avec deux professionnels de l'équipe afin de faire le point sur votre demande et vos besoins. Cet accueil va donc mobiliser plusieurs professionnels autour de vous et conduire à une réflexion d'équipe sur votre situation et sur l'aide qui peut vous être proposée. Dans certains cas particuliers, d'autres modalités d'accueil peuvent vous être indiquées.



Le livret d'accueil vous est remis lors de ce rendez-vous d'accueil, avec un Document Individualisé de Prise En Charge (DIPEC) qui précise l'offre de soin du CSAPA.

# L'organisation de votre prise en charge

---

À l'issue du processus d'accueil, une proposition de prise en charge ou d'orientation vous est faite. Celle-ci vous est transmise par le professionnel qui sera référent de votre suivi. Ce dernier a pour fonction de coordonner votre accompagnement au CSAPA. Dans un délai de six mois, sera construit, avec ce professionnel référent, un Projet Personnalisé qui fixera les objectifs et les modalités de votre prise en charge. Ce Projet Personnalisé sera révisé, avec vous, une fois par an. Vous êtes libre d'en demander la modification ou de le refuser. Selon le cas, une autre proposition est formulée par l'équipe ou une orientation vers d'autres intervenants en dehors du CSAPA est réalisée.

La prise en charge au CSAPA est fondée sur le dialogue permanent avec l'utilisateur. Vous pouvez ainsi être amenés à rencontrer différents professionnels de l'équipe. Ceux-ci sont tous soumis au secret professionnel. Ils peuvent être amenés à partager certaines informations entre eux dans un souci de qualité et de cohérence de votre prise en charge. Le lien avec des professionnels extérieurs à l'équipe et impliqués dans votre accompagnement peut être important dans votre suivi. Les partages d'informations avec des partenaires extérieurs dans le cadre du secret partagé sont soumis à votre autorisation préalable.

Nous pouvons avoir recours à une société d'interprétariat au cours de votre prise en charge. Cette intervention ne remet pas en question la gratuité des soins au CSAPA. Les professionnels de cette société sont également soumis au respect du secret professionnel.

Nous proposons à toute personne consultant au CSAPA, un dépistage des infections VIH, hépatites B et C, par une prise de sang au laboratoire de son choix, à la policlinique médicale ou dans un Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic. Le CSAPA organise également des campagnes de dépistage. Les dates de ces campagnes vous seront communiquées par l'équipe.

Une analyse urinaire pourra être demandée dans le cadre de votre suivi au centre, notamment lors de la mise en place d'un traitement de substitution aux opiacés.

# Les dispositifs thérapeutiques du CSAPA

---

## Les dispositifs groupaux

### ➔ Espace RDRD, Prévention et Réduction des Risques et des Dommages

Ouvert à tous, cet espace est un lieu d'écoute et d'échange autour de thèmes variés sur la santé globale, les modes de vie, les consommations de tabac, cannabis, alcool, opiacées, etc. Il s'adresse à toute personne concernée par une addiction avec ou sans produit, ou s'interrogeant sur le sujet pour elle-même ou pour un proche. C'est un espace pour faire le point et être accompagné dans une envie de changement. Cette rencontre est proposée plusieurs fois dans l'année. Les dates, thèmes et intervenants sont disponibles auprès de l'équipe du CSAPA, et affichés.

### ➔ Groupe « Vape du cœur »

Ouvert à tous (usagers du CSAPA ou non, professionnels de santé, partenaires), cet atelier mensuel est animé par un bénévole de l'association, « la vape du cœur » et par l'éducatrice spécialisée du CSAPA. Il s'agit d'un atelier d'information et d'échange autour de la cigarette électronique. Il a pour but de sensibiliser les usagers à cet outil pour les soutenir dans leur arrêt du tabac et répondre à leurs questionnements.

### ➔ Groupe Mouvement

Ouvert aux patients du CSAPA, ce groupe hebdomadaire est co-animé par l'éducatrice spécialisée et la psychomotricienne. Ce groupe thérapeutique à médiation corporelle s'organise autour de temps d'explorations et de propositions autour du mouvement ainsi qu'un temps de relaxation. C'est un espace créatif et d'expérimentation permettant d'être à l'écoute de soi, des autres et offrant la possibilité de se « mettre en mouvement dans nos relations ».

## Les autres dispositifs thérapeutiques

### → Consultations individuelles

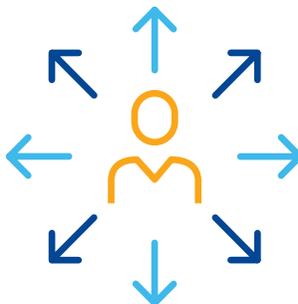
Dans le cadre de votre suivi individuel, le ou les professionnels vous accompagnant, selon votre situation et demande, pourrons vous recevoir seul ou en binôme.

### → Psychodrame individuel

Ouvert aux patients du CSAPA. Ce dispositif hebdomadaire est une forme de psychothérapie dans laquelle interviennent plusieurs thérapeutes. Le patient est invité à jouer des scènes imaginaires avec les thérapeutes, sous la régulation d'un directeur du psychodrame qui observe et ne joue pas. Ce dernier accueille le patient en début de séance et échange avec lui entre les temps de jeu. Le jeu facilite l'expression des pensées et des émotions et permet des changements psychologiques.

### → Consultation familiale d'Ethnosystémie

Ouverte aux patients du CSAPA et à leur entourage familial et relationnel (famille, fratrie et co-dépendants). Le cadre de ce dispositif hebdomadaire est co-construit avec le patient pour mieux intégrer la dimension culturelle du système familial dans un contexte de migration. Si besoin, la présence d'un interprète est assurée pour une bonne compréhension et une bonne utilisation des éléments culturels dans les soins. Le groupe se compose de psychologues, psychiatres, éducateurs, thérapeutes familiaux, formés à la psychiatrie transculturelle et à la systémie.



# Règlement de fonctionnement

Le cadre du règlement de fonctionnement est défini par le Décret n°2003-1095 du 14 novembre 2003 relatif au règlement de fonctionnement institué par l'article L.311-7 du code de l'action sociale et des familles. Il vise à garantir l'exercice des droits et libertés individuels à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Il est proposé par le médecin responsable du CSAPA au Comité de Pilotage puis à l'ensemble des professionnels de l'équipe. Il est ensuite présenté et éventuellement amendé en Conseil de la Vie Sociale. Une révision est prévue tous les cinq ans, mais des modifications de fonctionnement peuvent exiger des révisions plus fréquentes.

Le livret d'accueil contenant le présent règlement de fonctionnement est systématiquement remis à chaque usager lors de son accueil au CSAPA. Il est également à la disposition des usagers en salle d'attente et affiché dans les locaux du CSAPA.

## 1 | L'engagement de l'équipe

Par ses valeurs et sa position professionnelle, l'ensemble de l'équipe veille au respect de la dignité de l'usager accueilli au CSAPA, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité. Le fonctionnement du CSAPA étant financé essentiellement par la Sécurité Sociale, la prise en charge proposée à l'usager n'entraîne aucun coût pour lui. Selon la loi du 31/12/1970, il est possible de demander l'anonymat. Si vous optez pour l'anonymat, nous pourrions cependant être amenés à vous demander votre identité dans le cadre de démarches d'ouverture de vos droits sociaux.

Dans ses rapports avec l'équipe du CSAPA, et en référence à l'article L. 1111-6 du Code de la Santé Publique, l'usager peut choisir une personne de confiance. Vous devrez la prévenir de votre choix afin d'obtenir son accord et elle peut être différente de la personne à prévenir en cas d'urgence. Cette personne pourra vous accompagner dans toutes vos démarches, assister aux entretiens et vous aider dans vos décisions. Elle sera consultée dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité d'exprimer votre volonté (ex : trouble de conscience). Pour les mineurs, il est

obligatoire de désigner une personne de confiance majeure. Adressez-vous à votre professionnel référent pour plus d'informations.

La famille de l'utilisateur peut être associée à la prise en charge si celui-ci en donne explicitement l'accord. Des membres de la famille ou des proches de l'usa-

ger peuvent être écoutés et reçus en l'absence de ce dernier dans certains espaces dédiés et par des professionnels non impliqués directement dans le suivi de l'utilisateur.

## 2 | Le dossier de l'utilisateur

Au début de votre suivi, un dossier est ouvert. Il comporte les informations recueillies à l'accueil ainsi que le DIPEC et le Projet Personnalisé qui servent de référence à votre prise en charge. Le dossier est composé de plusieurs sections permettant de rassembler des éléments administratifs, médicaux, infirmiers, psychologiques, psychomoteurs et socio-éducatifs issus de vos déclarations, de l'observation des professionnels et d'éventuelles informations communiquées par des professionnels partenaires. Ce dossier permet un partage d'informations sur votre situation, entre les professionnels de l'équipe concernés par la prise en charge. Il est confidentiel, inaccessible à toute personne étrangère au CSAPA et son utilisation au sein du CSAPA est soumise à une procédure qui en garantit la disponibilité et l'intégrité.

Les échanges d'informations avec les professionnels partenaires ne se font qu'après votre accord explicite et dans les limites imposées par les règles de partage du secret professionnel. L'utilisateur est systématiquement informé des résultats de ces échanges.

Vous pouvez avoir accès au contenu de votre dossier selon une procédure commune à l'ensemble des services de l'hôpital.



### 3 | Interruptions, suspensions et arrêt de prise en charge

La prise en charge au CSAPA peut être interrompue à tout moment, à la demande de l'utilisateur, si possible en concertation avec le référent et l'équipe du centre. Lorsque les objectifs fixés dans le Projet Personnalisé sont atteints et qu'il n'est pas nécessaire d'en proposer de nouveaux, le suivi peut être arrêté sur les conseils du référent, de l'équipe ou à la demande de l'utilisateur, après une période de réflexion sur la séparation et sur d'éventuelles orientations complémentaires.

Le suivi peut également être suspendu pour des raisons majeures (maladie, incarcération, voyage prolongé, etc.)

sans que la proposition de soin ne soit remise en cause. En cas d'absences prolongées et sans préavis d'un usager à ses rendez-vous, le référent et l'équipe du CSAPA cherchent à le recontacter pour convenir des suites à donner au suivi. En l'absence de tout contact, la proposition de soin s'arrête à l'issue d'un délai de six mois. En cas de retour après ce délai, l'utilisateur réintègre le circuit d'accueil.

Enfin, le suivi peut être interrompu pour des motifs disciplinaires (cf. ci-après).

### 4 | L'usage des locaux

Les locaux qui vous accueillent se situent dans l'enceinte de l'hôpital. Ils sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. L'entretien, la conformité et la sécurité des locaux et des usagers qui les fréquentent, sont assurés par les services de l'hôpital.



Durant les horaires d'ouverture du CSAPA, la salle d'attente, les espaces d'attente des couloirs et les toilettes publiques sont en libre accès pour les usagers. Ces derniers n'entrent dans les bureaux, l'infirmerie ou les salles d'activité que sur invitation des professionnels.

En cas d'incident ou d'accident survenant dans les locaux (malaise, départ de feu, panne matériel, agitation ou violence, etc.), les usagers sont requis de s'adresser immédiatement à un professionnel de l'équipe qui appliquera la démarche appropriée.

## 5 | Les règles de conduite relationnelle

Les usagers du CSAPA sont informés de certaines règles qu'il leur est demandé de respecter scrupuleusement :

- Signaler systématiquement son arrivée au secrétariat.
- Adopter une attitude respectueuse envers le personnel et les autres usagers. Aucune manifestation de violence, verbale (notamment injures, menaces, etc.) et/ou physique au sein du CSAPA ou de son environnement proche n'est tolérée.
- Respecter les heures et dates d'entretiens. En cas d'impossibilité de vous rendre au rendez-vous prévu, nous vous prions d'appeler le secrétariat.
- Ne pas fumer dans les locaux du centre.
- Ne pas introduire ou consommer des stupéfiants ou de l'alcool dans les locaux du CSAPA.
- Le traitement prescrit est réservé à l'usage personnel de l'utilisateur.
- Toute vente ou tentative de vente de votre traitement ou de produits illicites au sein du CSAPA ou de son environnement proche est interdite.
- Les membres de l'équipe ne peuvent pas conserver de papiers personnels et aucun effet personnel ne pourra être pris en dépôt.
- Les animaux domestiques sont interdits dans le centre comme dans le reste de l'hôpital, à l'exception des chiens guides.

En cas de manquement caractérisé à ces règles de conduites relationnelles, la situation est présentée en réunion d'équipe. Le responsable du CSAPA, le référent et les membres de l'équipe examinent la situation et décident des suites à donner. Ces suites peuvent aller d'un rappel au règlement, à l'exclusion du centre et au dépôt d'une plainte :

- Dans les situations qui mènent à un rappel au règlement, les modalités et objectifs de la prise en charge sont réexaminés et au besoin ajustés.
- Dans les situations qui conduisent à une exclusion du centre, une réorientation est proposée à l'utilisateur.
- Dans les situations qui demandent une réaction immédiate, les professionnels s'adjoignent la présence de leurs collègues, informent le responsable du CSAPA et peuvent demander l'intervention des agents de sécurité de l'hôpital.



## 6 | La participation des usagers à la vie du centre

Les avis et la participation active des usagers au fonctionnement du CSAPA sont indispensables à l'animation des dispositifs de prise en charge. Cette participation se situe à différents niveaux et prend plusieurs formes.

Un représentant d'utilisateur est membre du Comité de Pilotage du CSAPA. Il participe donc à l'ensemble des discussions et des décisions concernant la gouvernance du centre.

Pour favoriser les échanges et vous permettre de nous faire part de vos éventuelles difficultés, idées ou recommandations, vous pouvez vous adresser à un des professionnels de l'équipe, que ce dernier soit dans votre prise en charge ou non.

Un Conseil de la Vie Sociale (CVS) a lieu une fois par trimestre. Il réunit les usagers qui le souhaitent, des membres de l'équipe et le responsable du CSAPA. Il fonctionne selon deux modalités. La première consiste à suivre un ordre du jour composé de points proposés par les usagers ou par les professionnels. Il permet alors aux usagers de donner leur avis et de faire des propositions sur les prestations qui leur sont proposées. Il permet aux professionnels d'informer les usagers des évolutions de la vie institutionnelle et des dispositifs du CSAPA et de s'associer avec eux pour valider les outils de gouvernance du centre. La seconde modalité consiste à proposer aux usagers des échanges autour d'un thème en lien direct ou indirect avec les missions du CSAPA (certains aspects des

addictions, de la réduction des risques et des dommages, aspects socio-politiques, éducatifs, culturels), avec divers supports (vidéos, débats, etc.). Un compte-rendu de chaque CVS est réalisé et mis à disposition de l'ensemble des usagers et professionnels. L'invitation au CVS est assurée par voie d'affichage dans le centre, par distribution de flyers et échanges directs avec les usagers.

Le BAOBAB est un journal d'informations et de divertissements destiné aux usagers et aux professionnels du CSAPA. Il paraît trois à quatre fois par an. Il est composé d'articles réalisés par les professionnels du centre et/ou des usagers. La volonté du BAOBAB est de faire participer les usagers à la rédaction des articles du journal ainsi qu'à la réalisation des illustrations.

Des propositions ponctuelles sont également faites aux usagers, comme la réalisation de créations communes ou d'un « paperboard » leur permettant de donner leur avis librement sur un thème donné. Ces propositions sont liées à certains événements institutionnels importants comme un déménagement, un changement de décoration des lieux, etc. Enfin, des enquêtes de satisfactions peuvent être proposées.



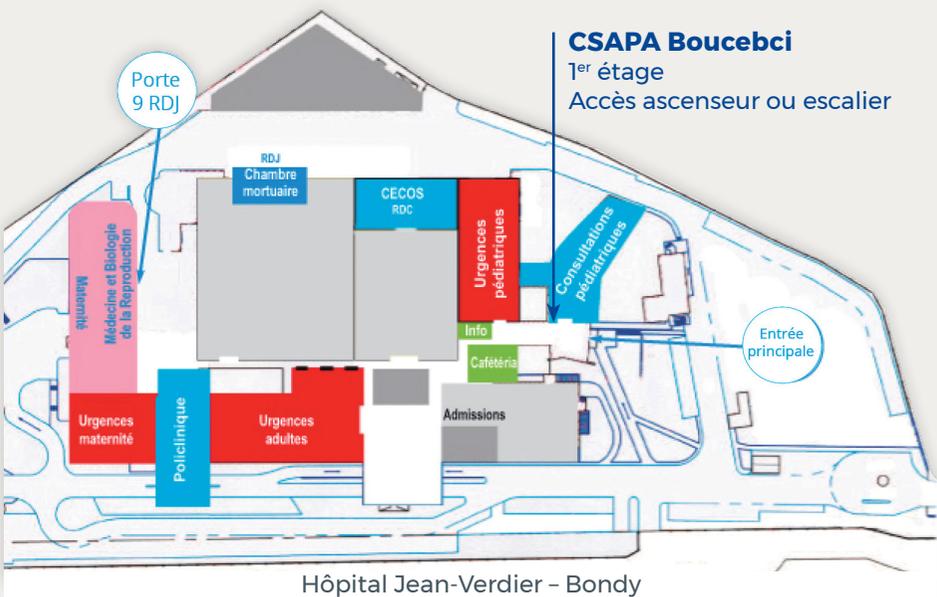
## 7 | Activités d'enseignement et de recherche

Le CSAPA étant rattaché à un service universitaire, les professionnels de l'équipe sont amenés à recevoir des étudiants en stage pour des durées variables. Ces étudiants sont de futurs médecins, infirmiers, psychologues, assistants sociaux, éducateurs spécialisés ou psychomotriciens. Vous pouvez donc être sollicités pour donner votre accord à la présence d'étudiants lors de certains entretiens.

Par ailleurs, les professionnels de l'équipe organisent ou participent à des études scientifiques. Les usagers peuvent donc se voir proposer une participation à un protocole de recherche. Ces protocoles nécessitent l'autorisation

d'un comité d'éthique, et les usagers acceptant de participer reçoivent une information complète et signent un formulaire de consentement.

Vous n'êtes en aucun cas contraints d'accepter les éventuelles sollicitations de l'équipe pour votre participation à l'enseignement ou à la recherche. Si vous acceptez, vous pouvez à tout moment revenir sur votre avis ou demander la modification ou le retrait des données qui vous concernent. Un refus de votre part n'entraîne aucune modification sur la nature et la qualité des soins qui vous sont proposés.



## CSAPA - Centre Boucebci

Hôpital Jean-Verdier  
Avenue du 14 juillet - 93140 Bondy

### HORAIRES DU CSAPA

---

<b>Lundi</b>	9H-13H - 14H-17H30
<b>Mardi</b>	9H-13H - 16H30-19H
<b>Mercredi</b>	9H-13H - 14H-17H30
<b>Jeudi</b>	11H-13H - 14H-19H
<b>Vendredi</b>	9H-13H - 14H-17H30

### CONTACTS

---

csapa.boucebci.avc@aphp.fr  
Secrétariat ☎ 01 48 95 59 33 / 51 77

